

TABLEAU A (EXTRAIT).

Recettes du Service indigène pour l'Exercice 1878.

Nos des Articles	NATURE DES RECETTES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,350 »	Comme aux dépenses. Pour ordre. Loi du 6 avril 1866.
2	Impôt personnel.....	73,500 »	Loi du 6 avril 1866. Ordonnance du 31 décembre 1877.
3	Frais d'arrestation et fourrières.....	26,200 »	Ordonnances des 27 septembre 1861 et 8 avril 1862. Arrêtés des 6 août 1871 et 28 décembre 1868 (taxe locale).
4	Produit des terres d'apanage.....	1,500 »	Comme aux dépenses. Pour ordre. Arrêté du 16 avril 1864.
5	Produit de la haute-cour tahitienne et frais de justice devant les conseils des districts.....	6,000 »	Loi du 28 mai 1866. Arrêté du 30 janvier 1873.
6	Amendes prononcées par les tribunaux français contre les indigènes lorsqu'ils sont seuls en cause.....	2,000 »	Arrêté du 30 décembre 1868.
7	Permis de résidence et visas; droits sur les permis de circulation des liquides.....	500 »	Arrêtés des 24 février et 28 décembre 1868. Arrêté du 28 décembre 1876.
8	Produit du bureau de traduction.....	4,000 »	Arrêté du 16 novembre 1864.
9	Certificats de non-opposition, inscriptions de terres, mutations, etc., et extraits du registre public.....	500 »	Ordonnance du 19 mai 1863. Loi du 6 avril 1866. Décision du 23 juin 1866. Arrêtés des 8 octobre 1868 et 14 janvier 1869.
10	Impôt sur les chiens.....	4,100 »	Ordonnance du 30 décembre 1868.
11	Rachat de journées de travail pour les travaux communaux.....	100 »	Ordonnance du 22 mai 1876.
12	Produit de la vente des animaux errants...	270 »	Arrêtés des 26 janvier 1874 et 13 mai 1876.
13	Recettes diverses.....	7,500 »	
14	Reste à recouvrer sur exercices antérieurs.	8,000 »	
15	Subvention de la colonie à la caisse indigène.....	23,280 »	
	Total des recettes.....*	164,800 »	

Arrêté le présent budget des recettes pour l'exercice 1878 à la somme de cent soixante-quatre mille huit cents francs.

Papeete, le 31 décembre 1877.

Le Directeur des affaires indigènes,
Signé : M^{ce} FEYZEAU.

Vu et approuvé :

Le Commandant p.i. Commissaire de République,
Signé : A. D'ONCIEU DE LA BATIE.